

Communiqué de presse du 31 août 2018

Exigences de réforme appropriée non remplies — CPS rejette donc le financement uniforme

En raison de son lien politique avec l'expansion des pouvoirs détenus par les cantons dans le domaine ambulatoire, la mise en œuvre d'un financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation (ou «financement uniforme») se soldera par un échec aux conséquences dévastatrices. En effet, le pilotage des admissions dans le domaine ambulatoire par les cantons — politiquement lié au projet pour un financement uniforme — renforce chez ceux-ci la multiplicité des rôles et la confusion des intérêts, déjà inacceptables à ce jour. La révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) proposée doit donc être rejetée.

Selon Cliniques Privées Suisses (CPS), toute intervention législative en matière de politique de la santé — y compris la révision partielle de la LAMal discutée ici — doit satisfaire à trois exigences:

- elle doit être propre à favoriser la qualité sur le plan thérapeutique des prestations offertes par les fournisseurs du domaine de la santé;
- elle doit créer des conditions concurrentielles équitables pour les fournisseurs de prestations et les assureurs ou, du moins, favoriser de telles conditions;
- elle doit améliorer la gouvernance inacceptable concernant les multiples rôles endossés par les cantons.

CPS salue sur le principe l'idée d'un financement des prestations de l'assurance obligatoire des soins qui soit résolument lié aux prestations thérapeutiques. Mais au lieu d'affaiblir les incitations indésirables les plus importantes de la politique de la santé, l'actuel projet pour un financement uniforme risque de renforcer des problèmes graves.

- Le lien de fait existant entre le financement uniforme et l'économie planifiée globale visée par les cantons dans le secteur ambulatoire est une porte ouverte sur le rationnement. Chaque canton pourrait, sur la base d'appréciations internes, refuser d'accorder une autorisation au médecin de son choix, ou même la retirer. Outre leurs rôles de régulateurs, de propriétaires, de contributeurs financiers, d'autorités de surveillance, de police sanitaire et d'arbitres, les cantons devraient ainsi encore assurer une planification détaillée du domaine ambulatoire. Grâce aux possibilités supplémentaires de pilotage des admissions dans le domaine ambulatoire, ils pourraient réduire la croissance du nombre de médecins dans les cliniques privées.
- Le démêlage des différents conflits d'intérêts systématiques des cantons n'est jamais abordé, bien que le Parlement l'ait demandé à plusieurs reprises. Le financement uniforme devrait au moins être couplé à l'obligation de séparation structurelle des fonctions et donc, au démêlement des rôles multiples des cantons.

- L'abandon pur et simple, simultanément, de toutes les mesures prises à l'échelon national et cantonal pour la mise en œuvre du «transfert vers l'ambulatorio» fait également défaut. Si la présente révision partielle permet, grâce au financement uniforme, d'éliminer une grande partie des incitations erronées relatives aux lieux de fourniture des prestations, alors les listes pour les opérations en ambulatorio, qui représentent une lourde charge administrative pour les fournisseurs de prestations et les assureurs, et tendent donc à augmenter les coûts, n'auront plus lieu d'être. Des dispositions transitoires destinées à contrer la croissance anarchique et coûteuse de ces listes d'interventions cantonales et nationales doivent impérativement être incluses dans le présent projet de révision.

Renseignements:

Beat Walti, conseiller national, président de CPS, +41 79 296 72 25

Guido Schommer, secrétaire général de CPS, +41 79 300 51 45; info@privatehospitals.ch

La réponse de CPS à la consultation sur le financement uniforme est publiée ici:

<http://www.privatehospitals.ch/fr/news/detail/reponse-a-la-consultation-sur-linitiative-parlementaire-09528-financement-moniste-des-prestati/>

Vous trouverez davantage de chiffres actuels concernant les cliniques privées suisses sur le lien suivant:

http://www.privatehospitals.ch/fileadmin/user_upload/news/bericht/180507_CPS_Rapport_2018.pdf